

Délibération n°D20240111- B

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Finances

Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Eric PROLA a donné délégation à Charles MARBOT
Marie-Hélène SCOTTI a donné délégation à Marie-Lise POTRON
Christine FRANCOIS a donné délégation à Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Hélène LHEMANN

ABSENTS : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

VU l'article L.1612-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

VU la délibération n° D20240099 du 07 novembre 2024, actant qu'un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 s'est tenu à l'appui d'un rapport ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 09 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature avec une présentation fonctionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025.

Adopté par 22 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY,

8 Voix contre : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **23 DEC. 2024**
et de l'affichage en date du **23 DEC. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Claude REY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD